

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 830**12 août 2004****SOMMAIRE**

4 Advice, S.à r.l., Bertrange	39838	Limra Luxembourg, S.à r.l., Münsbach	39804
A.S. Lux, S.à r.l., Steinfort	39819	Luxembourg Shipping Services S.A., Luxembourg	39833
Abzac Luxembourg S.A., Differdange	39816	Luxembourg Shipping Services S.A., Luxembourg	39833
Alpha Charter S.A., Luxembourg	39826	Maarik S.A., Luxembourg	39817
Alpha Charter S.A., Luxembourg	39826	Manchester (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg .	39794
Astrea Holdings S.A., Luxembourg	39835	Matpre S.A., Luxembourg	39839
Automobiles de Luxe S.A., Schifflange	39818	Micol S.A., Luxembourg	39832
Avisia Propreté, S.à r.l., Bertrange	39826	Micol S.A., Luxembourg	39833
Batilux, S.à r.l., Dudelange	39819	Midi Invest S.A., Luxembourg	39832
Bitec, I.B.O.S., S.à r.l., Wasserbillig	39815	Midi Invest S.A., Luxembourg	39832
Bitec, I.B.O.S., S.à r.l., Wasserbillig	39816	Midi Invest S.A., Luxembourg	39832
Bordag International S.A., Luxembourg	39820	Millenium Capital S.A., Luxembourg	39825
C.R.E.F.A. S.A.H., Luxembourg	39818	Mouflolux S.A.H., Luxembourg	39819
Carial S.A., Luxembourg	39826	Nemian Life & Pensions S.A., Senningerberg	39837
Chios S.A.H., Luxembourg	39819	Nemian Life & Pensions S.A., Senningerberg	39837
Clichy Holding S.A.H., Luxembourg	39823	Niederma Sport Holding S.A., Luxembourg	39794
Clichy Holding S.A.H., Luxembourg	39824	Oldenburgische Landesbank Aktiengesellschaft, Niederlassung Luxembourg, Senningerberg	39819
Compagnie Financière Taler S.A., Luxembourg ..	39837	Orestes Holding S.A., Luxembourg	39817
Contern Exploitation S.A., Luxembourg	39810	Pamela Shipping S.A., Luxembourg	39810
Dagon Holding S.A., Luxembourg	39817	Paro S.A., Luxembourg	39813
DDM Luxembourg S.A., Luxembourg	39838	Promolux Distribution, S.à r.l., Luxembourg	39815
Decofils S.A., Luxembourg	39836	Promolux Distribution, S.à r.l., Luxembourg	39815
Diafora S.A., Luxembourg	39813	Rail America Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg .	39829
Echelles André, S.à r.l., Dippach-Gare	39834	SBS Broadcasting S.A., Luxembourg	39827
EPP Orsay (Lux), S.à r.l., Luxembourg	39800	SBS Broadcasting S.A., Luxembourg	39829
Europewide, Europewide Life S.A., Luxembourg ..	39821	Skyland Properties S.A., Luxembourg	39820
Europewide, Europewide Life S.A., Luxembourg ..	39822	Stern Finance S.A., Luxembourg	39810
Fan S.A., Luxembourg	39817	Stern Finance S.A., Luxembourg	39820
GH TE, GH TX et Panford Investments, S.e.n.c., Lu- xembourg	39840	Suprimo Invest S.A.H., Luxembourg	39818
Glacier Luxembourg One, S.à r.l., Luxembourg ..	39835	Synthon Luxembourg Holding, S.à r.l., Luxem- bourg	39837
Glacier Luxembourg One, S.à r.l., Luxembourg ..	39835	Takafol S.A., Luxembourg	39836
Hademar Holding S.A., Luxembourg	39834	Takafol S.A., Luxembourg	39836
Haposuisse Equity Fund Management Company S.A., Luxembourg	39809	Theatre Directorship Services Alpha, S.à r.l., Lu- xembourg	39811
Health Care Investments Holding S.A., Luxem- bourg	39839	Theatre Directorship Services Alpha, S.à r.l., Lu- xembourg	39813
Horizon Holding S.A., Luxembourg	39839	Thibault Management Services S.A., Luxembourg	39824
House Associates S.A., Luxembourg	39799	Thibault Management Services S.A., Luxembourg	39824
House Associates S.A., Luxembourg	39799	Viasystems Luxembourg II, S.à r.l., Luxembourg .	39834
Ideology S.A., Luxembourg	39820	Viasystems Luxembourg II, S.à r.l., Luxembourg .	39834
Iro S.A., Luxembourg	39818	Victoria Management Services S.A., Luxembourg	39838
Kamea S.A., Luxembourg	39833	Why Not S.A.H., Luxembourg	39840
Latione S.A., Luxembourg	39820		

NIEDERMAN SPORT HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 38.713.

—
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire
qui s'est tenue le 15 juin 2004 à 10.00 heures à Luxembourg
Première résolution*

L'Assemblée accpete la démission datée du 31 mai 2004 de M. René Altmann de son poste d'administrateur de la Société. L'Assemblée Générale, par vote spécial, lui donne décharge pour son mandat jusqu'à ce jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de nommer en remplacement Monsieur Daniel Reding, expert comptable, demeurant au 244, rue de Trèves, L-2630 Luxembourg.

Le nouvel administrateur terminera son mandat à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2010.

Troisième résolution

L'Assemblée renouvelle pour une période de six ans les mandats des Administrateurs et du Commissaire sortants. Ils se termineront à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2010.

Ces résolutions ont été adoptées à l'unanimité.

Pour extrait sincère et conforme

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2004, réf. LSO-AR05805. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049380.3/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

MANCHESTER (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 101.308.

STATUTES

In the year two thousand and four, on the fifteenth day of June.

Before Maître Léon Thomas known as Tom Metzler, notary residing in Luxembourg-Bonnevoie, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

The company MANCHESTER SECURITIES CORP., identification fiscal number 13-3375669, with its registered office at U.S.A.-10019 NY, New York, 712, Fifth Avenue, 35th Floor,

here represented by Mr David Sana, maître en droit, residing professionally at L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie,

by virtue of a proxy under private seal given on June 14, 2004.

The said proxy after having been signed ne varietur by the mandatary and the undersigned notary will remain attached to the present deed, in order to be recorded with it.

This appearing party, represented as said before, requested the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of a private limited company, («société à responsabilité limitée»), as follows:

Art. 1. There is hereby established a private limited company («société à responsabilité limitée») which will be governed by the laws in force, namely the Companies' Act of August 10, 1915 and by the present articles of association.

Art. 2. The company's name is MANCHESTER (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Art. 3. The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.

Art. 4. The registered office of the company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place of the Grand Duchy of Luxembourg by simple decision of the shareholders.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such de-

cision will have no effect on the company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

Art. 5. The company is established for an unlimited duration.

Art. 6. The corporate capital is set at one hundred thousand United States Dollars (USD 100,000.-), represented by one thousand (1,000) sharequotas of one hundred United States Dollars (USD 100.-) each, which have been all subscribed by the sole shareholder, the company MANCHESTER SECURITIES CORP., identification fiscal number 13-3375669, with its registered office at U.S.A.-10019 NY, New York, 712, Fifth Avenue, 35th Floor.

The subscriber states and acknowledges that each sharequota has been fully paid up in cash so that the amount of one hundred thousand United States Dollars (USD 100,000.-) is from this day on at the free disposal of the corporation and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

When and as long as all the sharequotas are held by one person, the company is a one person company in the sense of article 179(2) of the amended law concerning trade companies; in this case, the articles 200-1 and 200-2 among others of the same law are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The company may acquire its own sharequotas provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally.

Art. 7. The sharequotas are indivisible with respect to the company, which recognizes only one owner per sharequota. If a sharequota is owned by several persons, the company is entitled to suspend the related rights until one person has been designated as being with respect to the company the owner of the sharequota. The same applies in case of a conflict between the usufructuary and the bare owner or a debtor whose debt is encumbered by a pledge and his creditor.

Nevertheless, the voting rights attached to the sharequotas encumbered by usufruct are exercised by the usufructuary only.

Art. 8. The transfer of sharequotas inter vivos to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarters of the corporate capital.

The transfer of sharequotas mortis causa to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarters of the corporate capital belonging to the survivors.

This approval is not required when the sharequotas are transferred to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse. If the transfer is not approved in either case, the remaining shareholders have a preemption right proportional to their participation in the remaining corporate capital.

Each unexercised preemption right inures proportionally to the benefit of the other shareholders for a duration of three months after the refusal of approval. If the preemption right is not exercised, the initial transfer offer is automatically approved.

Art. 9. Apart from his capital contribution, each shareholder may with the previous approval of the other shareholders make cash advances to the company through the current account. The advances will be recorded on a specific current account between the shareholder who has made the cash advance and the company. They will bear interest at a rate fixed by the general shareholders' meeting with a two third majority. These interests are recorded as general expenses.

The cash advances granted by a shareholder in the form determined by this article shall not be considered as an additional contribution and the shareholder will be recognized as a creditor of the company with respect to the advance and interests accrued thereon.

Art. 10. The death, the declaration of minority, the bankruptcy or the insolvency of a shareholder will not put an end to the company. In case of the death of a shareholder, the company will survive between his legal heirs and the remaining shareholders.

Art. 11. The creditors, assigns and heirs of the shareholders may neither, for whatever reason, affix seals on the assets and the documents of the company nor interfere in any manner in the management of the company. They have to refer to the company's inventories.

Art. 12. The company is managed and administered by one or several managers, whether shareholders or third parties. The powers of a manager are determined by the general shareholders' meeting when he is appointed. The mandate of manager is entrusted to him until his dismissal ad nutum by the general shareholders' meeting deliberating with a majority of votes.

The manager(s) has (have) the broadest power to deal with the company's transactions and to represent the company in and out of court.

The manager(s) may appoint attorneys of the company, who are entitled to bind the company by their sole signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

Art. 13. No manager enters into a personal obligation because of his function and with respect to commitments regularly contracted in the name of the company; as an agent, he is liable only for the performance of his mandate.

Art. 14. The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarters of the corporate capital.

Interim dividends may be distributed under the following conditions:

- interim accounts are drafted on a quarterly or semi-annual basis,
- these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward,
- the decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the shareholders.

Art. 15. The company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

Art. 16. Each year, as of the thirty-first day of December, the management will draw up the annual accounts and will submit them to the shareholders.

Art. 17. Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the company during the fifteen days preceding their approval.

Art. 18. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the company. Each year five percent (5%) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reason the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

Art. 19. In the event of the dissolution of the company for whatever reason, the liquidation will be carried out by the management or any other person appointed by the shareholders.

When the company's liquidation is closed, the company's assets will be distributed to the shareholders proportionally to the sharequotas they are holding.

Losses, if any, are apportioned similarly, provided nevertheless that no shareholder shall be forced to make payments exceeding his contribution.

Art. 20. With respect to all matters not provided for by these articles of association, the shareholders refer to the legal provisions in force.

Art. 21. Any litigation which will occur during the liquidation of the company, either between the shareholders themselves or between the manager(s) and the company, will be settled, insofar as the company's business is concerned, by arbitration in compliance with the civil procedure.

Special Disposition

The first fiscal year will begin now and will end on December 31, 2004.

Expenses

The amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at two thousand two hundred euros (EUR 2,200.-).

For registration purposes, the amount of one hundred thousand United States Dollars (USD 100,000.-) is valued at eighty-two thousand eight hundred and eighty-four euros and thirty-eight cents (EUR 82,884.38).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the company, the sole shareholder, duly represented, representing the entire corporate capital takes the following resolutions:

First resolution

Mr Elliot Greenberg, Vice-President of MANCHESTER SECURITIES CORP., born in New York (U.S.A.), on January 19, 1959, residing professionally at U.S.A.-10019 NY, New York, 712, Fifth Avenue, 35th Floor, Mr James Smith, Portfolio manager by ELLIOTT ADVISORS (UK) LIMITED, born in Birmingham (UK), on July 20, 1976, residing professionally at UK-London SW1Y 6RJ, 33, King Street, Cleveland House, 4th Floor, and the private limited companies A.M.S. ADMINISTRATIVE AND MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., R. C. Luxembourg B 58.322, and BAC MANAGEMENT, S.à r.l., R. C. Luxembourg B 58.324, with their registered office at L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, are appointed as managers for an unlimited duration.

The company is bound in all circumstances by the joint signatures of a manager residing in Luxembourg and of a manager residing outside Luxembourg.

Second resolution

The registered office of the company is established in L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing mandatary, known to the notary, by his surname, Christian name, civil status and residence, the said appearing mandatary signed together with us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le quinze juin.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société MANCHESTER SECURITIES CORP., numéro d'identification fiscale 13-3375669, ayant son siège social aux U.S.A.-10019 NY, New York, 712, Fifth Avenue, 35th Floor,

ici représentée par Monsieur David Sana, maître en droit, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 14 juin 2004.

La dite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, représentée ainsi qu'il a été dit, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue par la présente:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de MANCHESTER (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Art. 3. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. La société pourra aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Par ailleurs, la société pourra acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement.

Elle pourra également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société aura pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à cent mille dollars des U.S.A. (USD 100.000,-), représenté par mille (1.000) parts sociales de cent dollars des U.S.A. (USD 100,-) chacune, qui ont toutes été souscrites par l'associée unique, la société MANCHESTER SECURITIES CORP., numéro d'identification fiscale 13-3375669, ayant son siège social aux U.S.A.-10019 NY, New York, 712, Fifth Avenue, 35th Floor.

Le souscripteur comparant déclare et reconnaît que chacune des parts sociales a été intégralement libérée en espèces de sorte que la somme de cent mille dollars des U.S.A (USD 100.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société pourra acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 8. Les cessions de parts entre vifs à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant. En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 9. A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société. En cas de décès d'un associé, la société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Les pouvoirs d'un gérant seront déterminés par l'assemblée générale lors de sa nomination. Le mandat de gérant lui est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la société et pour représenter la société judiciairement et extrajudiciairement.

Le ou les gérants pourront nommer des fondés de pouvoir de la société, qui peuvent engager la société par leurs signatures individuelles, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

Art. 13. Tout gérant ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle, quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 15. L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au 31 décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

Art. 17. Tout associé pourra prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 18. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent (5 %) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. En cas de dissolution de la société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la société terminée, les avoirs de la société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Art. 21. Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

Disposition transitoire

Le premier exercice commencera aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2004.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de deux mille deux cents euros (EUR 2.200,-).

En vue de l'enregistrement, le montant de cent mille dollars des U.S.A. (USD 100.000,-) est évalué à quatre-vingt-deux mille huit cent quatre-vingt-quatre euros et trente-huit cents (EUR 82.884,38).

Résolutions de l'associée unique

Immédiatement après la constitution de la société l'associée unique, dûment représentée, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première resolution

Monsieur Elliot Greenberg, Vice-Président de MANCHESTER SECURITIES CORP, né à New York (U.S.A.), le 19 janvier 1959, ayant son domicile professionnel aux U.S.A.-10019 NY, New York, 712, Fifth Avenue, 35th Floor, Mr James Smith, Portfolio manager chez ELLIOTT ADVISORS (UK) LIMITED, né à Birmingham (GB), le 20 juillet 1976, ayant son domicile professionnel GB-Londres SW1Y 6RJ, 33, King Street, Cleveland House, 4th Floor, et les sociétés à responsabilité limitée A.M.S., ADMINISTRATIVE AND MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., R. C. Luxembourg B 58.322, et BAC MANAGEMENT, S.à r.l., R. C. Luxembourg B 58.324, ayant leur siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie sont nommés gérants pour une durée indéterminée.

La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un gérant demeurant au Luxembourg et d'un gérant demeurant en dehors du Luxembourg.

Deuxième resolution

Le siège social est établi à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. Sana, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2004, vol. 21CS, fol. 37, case 11. – Reçu 829,81 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 21 juin 2004.

T. Metzler.

(049995.3/222/308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2004.

HOUSE ASSOCIATES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 68.775.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2004, réf. LSO-AR05339, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(049671.3/677/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

HOUSE ASSOCIATES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 68.775.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 17 juin 2004 que:

- Ont été réélus aux fonctions d'administrateurs:

Madame Joëlle Mamane, administrateur de société, demeurant à Luxembourg;

Monsieur Albert Aflalo, administrateur de société, demeurant à Luxembourg;

Monsieur Patrick Aflalo, administrateur de société, demeurant à Luxembourg.

Le mandat d'administrateur-délégué de Madame Joëlle Mamane est confirmé.

- A été réélue au poste de Commissaire aux comptes:

MONTBRUN REVISION, S.à r.l., dont le siège social est établi à Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2004, réf. LSO-AR05337. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049669.3/677/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

EPP ORSAY (LUX), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 101.320.

—
STATUTES

In the year two thousand and four, on the twenty-sixth day of May.

Before Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

EUROPEAN PROPERTY PARTNERS VIII L.L.C., a company incorporated under the laws of the state of Delaware, USA, having its registered office at c/o The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA,

here represented by Mr Patrick Mischo, attorney-at-law, by virtue of a proxy given on 25th May, 2004.

Said proxy, after having been signed *in varietur* by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited company, which is hereby incorporated.

Art. 1. There is formed by the present appearing party mentioned above and all persons and entities who may become partners in the future, a private limited company (*société à responsabilité limitée*) which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law dated 10th August, 1915 on commercial companies, as well as by the present articles (hereafter the Company).

Art. 2. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition, development and exploitation of any immovable property located in France, as well as the acquisition of participations in any enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations, without falling within the scope of the law of 31st July, 1929 on pure holding companies.

The Company may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets. The Company may also grant loans to subsidiaries, affiliated companies or third parties.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name EPP ORSAY (LUX), S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's subscribed share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500), represented by one hundred and twenty-five (125) shares having a nominal value of one hundred Euro (EUR 100) per share each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders meeting, in accordance with article 14 of these articles of association.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the law of 10th August, 1915 on commercial companies.

Art. 11. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners will not bring the Company to an end.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by the general shareholder meeting, by a decision adopted by partners owning more than half of the share capital.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any member of the board of managers. The board of managers may elect among its members a general manager who may bind the Company by his sole signature, provided he acts within the limits of the powers of the board of managers.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may subdelegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

In case of plurality of managers, written notices of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 24 hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or telex another manager as his proxy. Managers may also cast their vote by telephone confirmed in writing. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the board of managers. Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case it shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the law of 10th August, 1915, as amended.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st January and ends on the 31st December.

Art. 16. Each year, with reference to 31st December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to 5% of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to 10% of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers of the Company may decide to pay interim dividends to the shareholder(s), without prejudice to Luxembourg laws.

Art. 18. At the time of winding up the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the law of 10th August, 1915, as amended, for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Subscription and Payment

The appearing party, represented as stated here above, declares to subscribe all the shares as follows:

EUROPEAN PROPERTY PARTNERS VIII L.L.C.	125 shares
Total:	125 shares

and declares that all the shares have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of EUR 12,500 is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Transitory Provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 31st December, 2004.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand five hundred Euro (1,500.- EUR).

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation, the sole shareholder, representing the entire subscribed capital of the Company, has herewith adopted the following resolutions:

1) The number of managers is set at two. The meeting appoints as managers of the Company for an unlimited period of time:

INTERCONSULT, LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., with registered office at 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 40.312; and Mr Donald Wolf, attorney, born 25th March, 1944, in New Mexico, USA, whose residence address is One East Kirke Street, Chevy Chase, Maryland 20815 USA.

2) The registered office is established in 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mil quatre, le vingt-six mars.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

EUROPEAN PROPERTY PARTNERS VIII L.L.C., une société soumise aux lois du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à c/o The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique,

ici représentée par Maître Patrick Mischo, avocat à la cour, en vertu d'une procuration donnée le 25 mai 2004.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès-qualités en vertu desquelles il agit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé par le présent acte, entre le comparant et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la Société).

Art. 2. La Société pourra accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à l'acquisition, la mise en valeur et l'exploitation de tous biens immeubles situés en France, ainsi qu'à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, sans tomber toutefois dans le champ d'application de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. Elle pourra nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs. La Société peut également accorder des prêts et avances à des filiales, des sociétés affiliées ou des tiers.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles et financières, immobilières et mobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de EPP ORSAY (LUX), S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500) représenté par cent vingt cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100) chacune.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 14 des présents statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un Conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et rem-

placés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du Conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un membre quelconque du Conseil de gérance. Le Conseil de gérance peut élire parmi ses membres un gérant-délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par la seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences du Conseil de gérance.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du Conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du Conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 24 heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au Conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de gérance. Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Les gérants peuvent également voter par appel téléphonique, à confirmer par écrit. Le Conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du Conseil de gérance. Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée.

Art. 15. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé 5% pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10% du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale et peut être distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales qu'il détiennent.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires aux associés, sans préjudice des lois luxembourgeoises.

Art. 18. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915.

Souscription et libération

La partie comparante, représentée comme dit ci-dessus, déclare souscrire les parts sociales comme suit:

EUROPEAN PROPERTY PARTNERS VIII L.L.C.	125 parts sociales
Total:	125 parts sociales

et déclare que toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme de EUR 12.500 se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2004.

Evaluation des Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement mille cinq cents Euros (1.500,- EUR).

Assemblée générale constitutive

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé, préqualifié, représentant la totalité du capital souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les membres du conseil de gérance sont au nombre de deux. Sont nommés gérants pour une durée indéterminée: INTERCONSULT, LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., ayant son siège social à 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 40.312; et

Monsieur Donald Wolf, avocat, né le 25 mars 1944, Nouveau Mexique, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse à One East Kirke Street, Chevy Chase, Maryland 20815 Etats-Unis d'Amérique.

2. Le siège social de la société est établi à 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Mischo, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2004, vol. 143S, fol. 76, case 8. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2004.

G. Lecuit.

(050069.3/220/268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2004.

LIMRA LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-5365 Münsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 101.299.

—
STATUTES

In the year two thousand four on the twenty eighth of May.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

FUTURE TIMES LIMITED, having its registered office at Suite 24, Watergardens 6, Gibraltar, Mrs Flora Château, jurist, residing in Thionville (France), by virtue of a proxy given under private seal dated May, 27th 2004.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. The purposes for which the company is established are to undertake, in Luxembourg and abroad, financing operations by granting loans to corporations belonging to the same international group to which it belongs itself. These loans will be refinanced inter alia but not limited to, by financial means and instruments such as loans from shareholders or group companies or bank loans.

Moreover, the Company may provide financial support to any of its affiliates, in particular by granting loans, facilities, security interests or guarantees in any form and for any term whatsoever and grant them any advice and assistance in any form whatsoever.

Furthermore, the company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise,

have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

In general, the company may carry out any financial, commercial, industrial, personal or real estate transactions, take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes or which are liable to promote their development or extension.

The Corporation may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds and any other financial instruments, which may be convertible.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name LIMRA LUXEMBOURG S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established in Münsbach (municipality of Schuttrange).

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the managers.

Art. 6. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand four hundred Euros (EUR 12,400.-), divided into four hundred and ninety-six (496) shares with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each, all fully subscribed and paid-up.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers, composed of manager(s) of category A and of manager(s) of category B.

The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be dismissed ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

In case of a single manager, the Company shall be validly committed towards third parties by the sole signature of its single manager.

In case of plurality of managers, the company will be validly committed towards third parties by the joint signatures of two managers, obligatorily one manager of category A and one manager of category B.

If the managers are temporarily unable to act, the company's affairs can be managed by the sole shareholder or, in case the company has more than one shareholder, by the shareholder acting under their joint signatures.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The board of managers is authorized to proceed with the payment of advance dividends.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the board of managers' meetings.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns.

Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding.

Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the first of January and ends on the 31st of December of each year, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2004.

Art. 16. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

The appearing party, FUTURE TIMES LIMITED, represented as stated here above, declares to subscribe for four hundred and ninety-six (496) shares with a nominal value of twenty- five Euros (EUR 25.-) each and fully pay them, by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand four hundred Euros (EUR 12,400.-) is at the disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand and six hundred Euro.

Resolutions of the sole shareholder

1) The Company will be administered by the following manager of category A:

Marcel Stephany, licencié en sciences économiques, born in Grand Duchy of Luxembourg (Luxembourg-Ville) on September 4, 1951, residing at L-7268 Bereldange, Cité Aline Mayrisch, 23.

2) The address of the corporation is fixed at L-5365 Münsbach, Parc d'Activité Syrdall, 22.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille-quatre, le vingt huit mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg)

A comparu:

FUTURE TIMES LIMITED, ayant son siège social au 24, Suite, Watergardens 6, Gibraltar, ici représentée par Madame Flora Château, juriste, demeurant à Thionville (France), en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 27 mai 2004.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société» , et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société a pour objet d'entreprendre, au Luxembourg et à l'étranger, des opérations de financement en accordant des prêts à des sociétés appartenant au même groupe international auquel elle appartient. Ces prêts seraient re-financés entre autres mais non exclusivement, par des moyens financiers et des instruments tels que des prêts provenant d'actionnaires ou des sociétés du groupe ou des prêts bancaires.

En outre, la Société pourra fournir une assistance financière à n'importe quelle société liée, en particulier accorder des prêts, des ouvertures de crédit, des intérêts sur titres ou des garanties sous quelle que forme que ce soit et quels qu'en soient les termes et leur fournir du conseil ou une assistance sous quelle que forme que ce soit.

La société peut également réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

En général, la société pourra également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, et prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et faire toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

La société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations et tout autres instruments financiers, qui pourront être convertibles.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination de: LIMRA LUXEMBOURG, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Münsbach (commune de Schuttrange).

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société peut établir des succursales, filiales ou des bureaux tant au Luxembourg qu'à l'étranger par simple décision des gérants.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents Euros (EUR 12.400,-) représenté par quatre cent quatre-vingt seize (496) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Art. 7. Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance, composés de gérant(s) de catégorie A et de gérant(s) de catégorie B.

Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article 12 aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera valablement engagée envers les tiers par la seule signature du gérant unique.

En cas de pluralité de gérants, la société sera valablement engagée par la signature conjointe obligatoirement d'un gérant A et d'un gérant B.

Si les gérants sont temporairement dans l'impossibilité d'agir, la société pourra être gérée par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par les associés agissant conjointement.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Le conseil de gérance peut procéder à la distribution de dividendes intérimaires.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions adoptées au cours des réunions du conseil de gérance.

Tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient.

Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15.

L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de chaque année, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2004.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fond de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

La comparante, FUTURE TIMES LIMITED, représentée comme dit-est, déclare souscrire aux quatre cent quatre-vingt seize (496) parts sociales de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune et que toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèce, de sorte que la somme de douze mille quatre cents Euros (EUR 12.400,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille six cents Euros.

Décisions de l'associé unique

1) La Société est administrée par le gérant de catégorie A suivant:

Marcel Stéphany, licencié en sciences économiques, né au Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg-Ville) le 4 septembre 1951, demeurant à L-7268 Bereldange, Cité Aline Mayrisch, 23.

2) L'adresse de la Société est fixée à L-5365 Munsbach, Parc d'Activité Syrdall, 22.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Chateau, J. Elvinger

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2004, vol. 143S, fol. 82, case 4. – Reçu 124 euros.

Le Releveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2004.

J. Elvinger.

(049783.3/211/272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

HAPOSUISSE EQUITY FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 72.496.

DISSOLUTION

In the year two thousand and four, on the fifth of May.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

Maître Eyal Grumberg, lawyer, residing in Luxembourg;

«the proxy»

acting as a special proxy of the company BANQUE HAPOALIM (SUISSE) S.A., having its registered office at L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal;

«the mandator»

by virtue of a proxy under private seal given which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The proxy declared and requested the notary to act:

I.- That the société anonyme HAPOSUISSE EQUITY FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., having its head office at L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal, registered in the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, section B number 72.496, has been incorporated by deed enacted on the 16th of November 1999, published in the Mé-morial C number 998 of the 24th of December 1999.

II.- That the subscribed share capital of the société anonyme HAPOSUISSE EQUITY FUND MANAGEMENT COM-PANY S.A. amounts currently to CHF 210.000,- (two hundred and ten thousand Swiss Francs), represented by 2.100 (two thousand one hundred) shares having a par value of CHF 100,- (one hundred Swiss Francs) each, fully paid up.

III.- That the mandator declares to have full knowledge of the articles of association and the financial standings of HAPOSUISSE EQUITY FUND MANAGEMENT COMPANY S.A.

IV.- That the mandator acquired all shares of the predesignated company and that as a sole shareholder declares ex-plicitly to proceed with the dissolution of the said company.

V.- That the mandator declares that all the known debts have been paid and that he takes over all assets, liabilities and commitments, known or unknown of the dissolved company and that the liquidation of the company is terminated without prejudice as it assumes all its liabilities.

VI.- That the shareholder's register and all the shares of the dissolved company have been cancelled.

VII.- That the mandator fully discharges the board of directors, statutory auditor and managers for their mandate up to this date.

VIII.- That the records and documents of the company will be kept for a period of five years at the offices of the dissolved company.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

On the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the above mentioned proxy-holder signed with Us, the notary, the present original deed.

Follows the translation in French of the foregoing deed, being understood that in case of discrepancy, the English text will prevail.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède, étant entendu qu'en cas de divergence le texte anglais fait foi.

L'an deux mille quatre, le cinq mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Maître Eyal Grumberg, Avocat, demeurant à Luxembourg;

«le mandataire»

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société BANQUE HAPOALIM (SUISSE), ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, Boulevard Royal,;

«le mandant»

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses dé-clarations et constatations:

I.- Que la société anonyme HAPOSUISSE EQUITY FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 72.496, a été constituée suivant acte reçu le 16 novembre 1999, publié au Mémorial C numéro 998 du 24 décembre 1999.

II.- Que le capital social de la société anonyme HAPOSUISSE EQUITY FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., pré-désignée, s'élève actuellement à CHF 210.000,- (deux cent dix mille Francs Suisses), représentés par 2.100 (deux mille cent) actions de CHF 100,- (cent Francs Suisses) chacune, chacune intégralement libérée.

III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société HAPOSUISSE EQUITY FUND MANAGEMENT COMPANY S.A.»

IV.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que son mandant déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs, commissaire de surveillance et directeurs de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans aux bureaux de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: E. Grumberg, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2004, vol. 21CS, fol. 16, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2004.

J. Elvinger.

(049386.3/211/83) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

CONTERN EXPLOITATION, Société Anonyme.

Siège social: L-1113 Luxembourg, rue John L. Macadam.

R. C. Luxembourg B 67.586.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR04173, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2004.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(049190.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

STERN FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 54, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 53.746.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juin 2004, réf. LSO-AR00279, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2004.

Pour la société

Signature

(049323.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

PAMELA SHIPPING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R. C. Luxembourg B 83.393.

Le bilan au 31 décembre 2003, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 18 juin 2004, réf. LSO-AR05589, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2004.

PAMELA SHIPPING S.A.

Le Conseil d'Administration

Signatures

(049792.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

THEATRE DIRECTORSHIP SERVICES ALPHA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: 12.500,- EUR.**Registered office: L-2613 Luxembourg, 5, Place du Théâtre.
R. C. Luxembourg B 98.454.

In the year two thousand and four, on May twenty-seven.
Before Us, Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

CVC CAPITAL PARTNERS ADVISORY COMPANY (LUXEMBOURG), S.à r.l. having its registered office at 5, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Company Register under number B 93.176 (the «Sole Shareholder»),

represented by M^e Delphine Tempe, lawyer, residing in L-2016, Luxembourg, B.P. 603, 20, avenue Monterey, by virtue of a proxy given on May 26, 2004, which proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole actual shareholder of THEATRE DIRECTORSHIP SERVICES ALPHA, S.à r.l. (the «Company»), a private limited liability company, having its registered office in Luxembourg, 5, Place du Théâtre, R.C. Luxembourg Section B n° 98.454, incorporated by deed of undersigned notary on the 19th of December 2003, published in the Mémorial C of 2004, page 9732, and the articles of incorporation were modified pursuant to a deed of the same notary on February 18, 2004, published in the Mémorial C of 2004, page 21779.

- that the agenda of the meeting is the following:

1. Change of the corporate object of the Company and subsequent amendment of the provisions of the article 2 of the articles of association which reads as follows:

«The object of the Company is to act as a director for other companies and to manage such companies, which must not necessarily be subsidiaries of the Company. Furthermore the Company may also act as a liquidator of other companies.

It may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

The Company is a corporate taxpayer subject to common tax law and does not fall in the scope of the holding company law of 31st July 1929.»

2. Miscellaneous.

- that the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder decides to change the object of the Company by adding the following sentence at the end of the 1st paragraph of article 2:

«Furthermore the Company may also act as a liquidator of other companies.»

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder decides the subsequent amendment of article 2 of the articles of association, which will henceforth have the following wording:

«The object of the Company is to act as a director for other companies and to manage such companies, which must not necessarily be subsidiaries of the Company. Furthermore the Company may also act as a liquidator of other companies.

It may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

The Company is a corporate taxpayer subject to common tax law and does not fall in the scope of the holding company law of 31st July 1929.»

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 850,-.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French translation, and in case of discrepancies between the English text and the French translation, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt-sept mai.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

CVC CAPITAL PARTNERS ADVISORY COMPANY (LUXEMBOURG), S.à r.l., ayant son siège social au 5, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, enregistré auprès du Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 93.176 (l'«Associé unique»)

Ici représentée par M^e Delphine Tempe, avocat, demeurant à L-2016, B.P. 603, Luxembourg, 20, avenue Monterey en vertu d'une procuration datée du 26 mai 2004,

laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présent acte afin être enregistrée avec lui.

La partie comparante, représentée comme stipulé ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule associée de la société THEATRE DIRECTORSHIP SERVICES ALPHA, S.à r.l. (la «Société»), dont le siège social est sis au 5, Place du Théâtre à Luxembourg, inscrite au R.C. Luxembourg section B n° 98.454, constituée suivant acte reçu par le susdit notaire Jacques Delvaux en date du 19 décembre 2003, publiée au Mémorial C de 2004, page 9732, et les statuts ont été modifiés par acte du même notaire en date du 18 février 2004, publié au Mémorial C de 2004, page 21779.

- Que la présente assemblée a pour ordre du jour

1. Modification de l'objet social de la société et modification subséquente de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«L'objet de la Société est d'assurer des mandats d'administrateur pour d'autres sociétés et de gérer ces sociétés, qui ne doivent pas nécessairement être des filiales de la Société. En outre, la société peut également agir comme liquidateur d'autres sociétés.

Elle peut accorder une assistance aux sociétés affiliées ou aux sociétés du Groupe CVC, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

La Société est assujettie à l'imposition de droit commun et n'entre donc pas dans la sphère de la loi sur les sociétés holding du 31 juillet 1929.»

2. Divers.

- Que l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé unique décide de modifier l'objet social de la Société par l'ajout d'une phrase supplémentaire à la fin du 1^{er} alinéa de l'article 2, savoir:

«En outre, la société peut également agir comme liquidateur d'autres sociétés.»

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'Associé unique décide de modifier l'article 2 des statuts, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

«L'objet de la Société est d'assurer des mandats d'administrateur pour d'autres sociétés et de gérer ces sociétés, qui ne doivent pas nécessairement être des filiales de la Société. En outre, la société peut également agir comme liquidateur d'autres sociétés.

Elle peut accorder une assistance aux sociétés affiliées ou aux sociétés du Groupe CVC, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

La Société est assujettie à l'imposition de droit commun et n'entre donc pas dans la sphère de la loi sur les sociétés holding du 31 juillet 1929.»

Coût

Les parties évaluent les dépenses, frais, rémunérations et charges, de quelque nature qu'ils soient, incombant à la société à raison du présent acte, sont estimés à EUR 850,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes

Le notaire instrumentant, qui affirme maîtriser la langue anglaise, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est libellé en anglais, suivi d'une traduction française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais fera foi.

Lecture faite à la personne comparante, celle-ci a signé l'original du présent acte avec le notaire.

Signé: D. Tempe, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2004, vol. 143S, fol. 77, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2004.

J. Delvaux.

(049767.3/208/124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

THEATRE DIRECTORSHIP SERVICES ALPHA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: 12.500,- EUR.**Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, Place du Théâtre.
R. C. Luxembourg B 98.454.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 27 mai 2004, actée sous le n° 307 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux.

(049769.3/208/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

PARO S.A., Société Anonyme.Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 45.366.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2004, réf. LSO-AR05803, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIRELUX S.A.

Signature

(049377.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

DIAFORA S.A., Société Anonyme.Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 91.512.

L'an deux mille quatre, le onze juin.

Par-devant Maître André Jean Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DIAFORA S.A., établie et ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, inscrite sous le numéro B 91.512 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, en date du 15 janvier 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 288 du 18 mars 2003.

La séance est ouverte à neuf heures sous la présidence de Mademoiselle Martine Schaeffer, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

Madame le Président nomme secrétaire Mademoiselle Gabriele Schneider, directrice-adjointe de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

L'assemblée élit scrutateurs Madame Antonella Cerabino, et Madame Elena Santavicca, toutes deux employées privées et toutes les deux avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

Le bureau ainsi constitué constate que les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents respectivement par leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

La présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer telle qu'elle est constituée sur les points portés à l'ordre du jour qui est conçu comme suit:

1. Décision de transférer le siège social de Luxembourg en Italie et de l'établir à Via Bertani, 2, Milan (Italie);
2. Décision de changer la nationalité de la Société de luxembourgeoise en italienne;
3. Décision de transférer en Italie tous les avoirs, les actifs et les passifs de la Société, tout compris et rien n'excepté, et ce sans dissolution ni liquidation préalables de la Société;
4. Approbation de la situation des comptes de départ de la Société arrêtée au 30 avril 2004 qui sont à considérer en même temps comme comptes d'ouverture en Italie;
5. Acceptation des démissions des membres du conseil d'administration et du commissaire aux comptes;
6. Décharge à donner aux organes sociaux démissionnaires;
7. Nomination de deux administrateurs de la Société transférée en Italie en la personne de:
 - Marco Muraglia,
 - Roberto Calzolari;
8. Détermination de la durée du mandat des commissaires aux comptes et fixation de leur rémunération;

9. Décision de conférer à la société INTERCORP S.A., avec siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, tous pouvoirs pour représenter seule la Société à Luxembourg dans toutes les instances et dans toutes les procédures administratives, fiscales et autres, nécessaires ou utiles relativement aux formalités et actes à accomplir en relation avec le transfert du siège;

10. Décision de conférer à Monsieur Marco Muraglia, préqualifié, demeurant à Milan (Italie), Via Polibio, 3, tous les pouvoirs pour représenter seul la Société dans toutes les instances administratives et fiscales en Italie à la suite du transfert de siège et du changement de nationalité comme dit ci-avant;

11. Décision de convoquer une nouvelle assemblée générale extraordinaire devant un notaire italien, avec résidence à Milan pour la refonte des statuts et l'approbation des statuts conformes au droit italien:

12. Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée prend, à l'unanimité et par votes séparés, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la Société en Italie, avec tous les avoirs, les actifs et les passifs de la Société, tout compris et rien excepté, sans qu'il soit nécessaire de dissoudre ou de liquider la Société qui continuera d'exister sous la nationalité italienne.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'établir le siège de la société DIAFORA S.A., jusqu'ici fixé à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, en Italie à Milan, 2, Via Bertani, qui par conséquent deviendra le siège social.

Troisième résolution

L'assemblée générale arrête et approuve la situation des comptes sociaux au 30 avril 2004 qui sont à considérer comme comptes sociaux de clôture au Luxembourg et en même temps comme comptes d'ouverture en Italie.

Une copie dudit bilan, après signature ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Quatrième résolution

L'assemblée générale accepte les démissions présentées par tous les administrateurs et le commissaire aux comptes qui ont été en fonction jusqu'à présent et par vote spécial leur donne décharge pleine et entière pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de nommer comme administrateurs de la Société, avec effet à partir de la date de cessation définitive de l'actuel organe administratif, pour un terme de 2 ans, jusqu'à l'assemblée convoquée pour l'approbation du bilan de l'exercice 2005:

- Monsieur Marco Muraglia, né le 8 décembre 1960 à Genova (Italie), demeurant à Milan (Italie), Via Polibio, 3, numéro fiscal MRGMRC60T08D969P;

- Monsieur Roberto Calzolari, né le 24 décembre 1956 à Milan (Italie), demeurant à Milan (Italie), Via Cherubini, 4, numéro fiscal CLZRRT56T24F205U.

Septième résolution

L'assemblée générale confère à la société anonyme de droit luxembourgeois INTERCORP S.A., avec siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, tous pouvoirs pour représenter seule la Société à Luxembourg dans toutes les instances administratives, fiscales et autres, nécessaires ou utiles relativement aux formalités et actes à accomplir en relation avec le transfert du siège.

Huitième résolution

L'assemblée générale donne mandat à Marco Muraglia, préqualifié, pour représenter seul la Société en Italie dans toutes les instances administratives et fiscales à la suite du transfert de siège et du changement de nationalité comme dit ci-avant.

Neuvième résolution

L'assemblée décide de convoquer une nouvelle assemblée générale devant le notaire Arrigo Roveda, notaire de résidence en Italie à Milan, Via M. Pagano, 65, afin de décider de la refonte complète des statuts et d'approuver les nouveaux statuts conformes au droit italien.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, l'assemblée a été levée à neuf heures trente.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite aux comparantes, celles-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Schaeffer, G. Schneider, A. Cerabino, E. Santavicca, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, vol. 143S, fol. 94, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2004.

A. Schwachtgen.

(049286.3/230/100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

PROMOLUX DISTRIBUTION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 77.963.

L'an deux mille quatre, le huit juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée PROMOLUX DISTRIBUTION, ayant son siège social à L-5811 Fentange, 50, rue de Bettembourg, constituée sous la dénomination PROMOLUX DISTRIBUTION suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 15 septembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 177 du 7 mars 2001, dont les statuts furent modifiés suivant acte reçu par Maître Marthe Thyges-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 7 décembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 564 du 11 avril 2002.

L'assemblée se compose de son seul et unique associé, à savoir:

EURO PETRO CONSTRUCT, société à responsabilité limitée, ayant son siège social à B-6001 Marcinelle, 24, Place de la Constitution,

ici représentée par son gérant, Monsieur Pierre-Yves Flandroit, administrateur de sociétés, demeurant à B-Marcinelle.

Ceci exposé, le comparant prémentionné, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit la résolution prise à l'unanimité et sur ordre du jour conforme:

Résolution unique

L'associé décide de transférer le siège social de la société de L-5811 Fentange, 50, rue de Bettembourg à L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. 1^{er} alinéa.** Le siège social est établi à Luxembourg.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P.-Y. Flandroit, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 11 juin 2004, vol. 427, fol. 90, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 16 juin 2004.

H. Hellinckx.

(049312.3/242/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

PROMOLUX DISTRIBUTION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 77.963.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 16 juin 2004.

H. Hellinckx.

(049314.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

BITEC, I.B.O.S., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 84, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 29.946.

L'an deux mille quatre, le trois juin.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Johannes Gillekes, commerçant, demeurant au 7, Antoniusweg, D-41470 Neuss, Allemagne.
- 2) Monsieur Arnd Himmeroeder, commerçant, demeurant au 28, Auf den Hähnen, D-53773 Hennef/Sieg, Allemagne.
- 3) NERI-PARTALUX HOLDING S.A., R. C. Luxembourg B 27.009, une société établie ayant son siège social au 148, route d'Arlon, L-8010 Strassen,

ici représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Jean Bernard Neuman, administrateur de société, avec adresse professionnelle au 148, route d'Arlon, L-8010 Strassen.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que les comparants sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée BITEC, I.B.O.S., S.à r.l., R. C. Luxembourg B 29.946, ayant son siège social à Luxembourg, constituée originairement sous la dénomination de BUSINESSLAND, B.O.S. suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 30 janvier 1989, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 148 du 30 mai 1989.

- Les statuts de ladite Société ont été modifiés à plusieurs reprises, et en dernier lieu par acte du même notaire en date du 14 septembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 233 du 30 mars 2001.

- Le capital social était antérieurement fixé à cinq millions de francs luxembourgeois (LUF 5.000.000,-) représenté par mille (1.000) parts sociales ayant eu une valeur nominale de cinq mille francs luxembourgeois (LUF 5.000,-) chacune.

- Les associés constatent que le capital social est désormais exprimé en euros, de sorte qu'il est fixé à cent vingt-trois mille neuf cent quarante-six euros et soixante-seize centimes (EUR 123.946,76), représenté par mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-trois euros virgule neuf quatre six sept six (EUR 123,94676) chacune.

- La démission de Monsieur Arnd Himmeroeder, préqualifié, de ses fonctions de gérant, est acceptée et décharge lui est donnée pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Par ailleurs, le mandat de Monsieur Johannes Güllekes, préqualifié, est confirmé.

- Monsieur Johannes Güllekes, préqualifié, cède cinq cents (500) parts sociales qu'il possède dans la société à Madame Karin Josette Verkoyen-Scholer, employée privée, née le 12 juin 1957 à Bitburg (D), demeurant au 1, Im Pichter, D-54340 Riol, Allemagne, ici présente et ce acceptant, pour le prix d'un euro (EUR 1,-), ce dont quittance.

- Monsieur Arnd Himmeroeder, préqualifié, cède quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (499) parts sociales qu'il possède dans la société à Madame Dorothea Oehm, sans état, née le 6 juin 1953 à Bonn (D), demeurant au 14, Altenbödingen Strasse, D-53773 Hennef, Allemagne, ici présente et ce acceptant, pour le prix d'un euro (EUR 1,-), ce dont quittance.

- NERI-PARTALUX HOLDING S.A., préqualifiée, ici représentée comme dit ci-avant, cède une (1) part sociale qu'elle possède dans la société à Madame Dorothea Oehm, préqualifiée, pour le prix d'un euro (EUR 1,-), ce dont quittance.

Suite aux cessions qui précèdent, il y a lieu de modifier l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à cent vingt-trois mille neuf cent quarante-six euros et soixante-seize centimes (EUR 123.946,76), divisé en mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-trois euros virgule neuf quatre six sept six (EUR 123,94676) chacune.»

- Les associés décident de transférer le siège social de la Société du 24, rue Denis Netgen, L-3858 Schiffange au 84, Grand-rue, L-6630 Wasserbillig.

En conséquence, l'article 3 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le siège social est établi à Wasserbillig, et pourra être transféré en tout autre lieu ou localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. Güllekes, A. Himmeroeder, J.-B. Neuman, K.-J. Verkoyen-Scholer, D. Oehm, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2004, vol. 143S, fol. 91, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2004.

A. Schwachtgen.

(049295.3/230/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

**BITEC, I.B.O.S., S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. BUSINESSLAND, B.O.S.).**

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 84, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 29.946.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 682 du 3 juin 2004, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(049299.3/230/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

ABZAC LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4562 Differdange, Z.I. Haneboesch.

R. C. Luxembourg B 29.267.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2004, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2004.

Pour ABZAC LUXEMBOURG S.A.

G. Auge

Administrateur-Délégué

(049382.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

DAGON HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 48.932.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2004, réf. LSO-AR05218, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(049385.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

ORESTES HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 38.318.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2004, réf. LSO-AR05215, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(049387.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

FAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31-33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 65.642.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu le 14 juin 2004

Première résolution

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Madame Solange Velter de sa fonction d'administrateur, décide d'accepter cette démission. Le conseil la remercie pour l'activité déployée jusqu'à ce jour.

Deuxième résolution

Le conseil coopte comme nouvel administrateur, avec effet immédiat, Monsieur Checchinato Luca, demeurant professionnellement à Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Ces résolutions, adoptées à l'unanimité, seront ratifiées par la prochaine assemblée générale de la société, conformément à la loi et aux statuts.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

FAN S.A., Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2004, réf. LSO-AR05698. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049490.3/024/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

MAARIK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 37.218.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 juin 2004

Après avoir délibéré, l'Assemblée prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

- Les rapports du conseil d'administration et du commissaire sont approuvés.
- L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2000 et au 31 décembre 2001.
- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de la société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2002.

L'Assemblée accepte la démission de Madame C.-E. Cottier Johansson, employée privée, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg de sa fonction d'administrateur de la société avec effet immédiat et lui donne décharge pour l'exercice de son mandat à ce jour.

L'Assemblée nomme en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Son mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2002.

L'Assemblée accepte la démission de ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social 5, rue Eugène Rupert à L-2453 Luxembourg, de sa fonction de commissaire aux comptes de la société avec effet immédiat et lui donne décharge pour l'exercice de son mandat à ce jour.

L'Assemblée élit en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire, la société CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ce mandat prendra fin lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2002.

Luxembourg, le 14 juin 2004.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2004, réf. LSO-AR04881. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049435.3/655/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

IRO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R. C. Luxembourg B 90.561.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2004, réf. LSO-AR05800, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIRELUX S.A.

Signature

(049376.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

SUPRIMO INVEST, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R. C. Luxembourg B 58.970.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2004, réf. LSO-AR05216, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(049388.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

C.R.E.F.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R. C. Luxembourg B 20.052.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2004, réf. LSO-AR05214, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(049391.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

AUTOMOBILES DE LUXE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Schifflange.

R. C. Luxembourg B 88.643.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2004, réf. LSO-AP01476, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 9 juin 2004.

COSELUX, S.à r.l.

Signature

(049474.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

CHIOS, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 82.007.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2004, réf. LSO-AR05217, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(049394.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

OLDENBURGISCHE LANDESBANK AKTIENGESELLSCHAFT, NIEDERLASSUNG LUXEMBURG.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 41.851.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR04250, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2004.

T. Schmedes / E. Kriebelt.

(049400.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

MOUFLOLUX S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 38.594.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu le 14 juin 2004

Première résolution

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Madame Chiapolino Maria de sa fonction de président du conseil, décide d'accepter cette démission. Le conseil la remercie pour l'activité déployée jusqu'à ce jour.

Deuxième résolution

Le conseil coopte comme nouveau président, avec effet immédiat, Monsieur Checchinato Luca, demeurant professionnellement à Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Ces résolutions, adoptées à l'unanimité, seront ratifiées par la prochaine assemblée générale de la société, conformément à la loi et aux statuts.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2004, réf. LSO-AR05696. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049492.3/024/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

BATILUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3349 Dudelange, 12, rue Pierre Dupong.
R. C. Luxembourg B 29.536.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2004, réf. LSO-AR02315, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2004.

Signature.

(049465.3/1286/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

A.S. LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8440 Steinfort, 47, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 81.713.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2004, réf. LSO-AR02307, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2004.

Signature.

(049468.3/1286/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

BORDAG INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 87.712.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2004, réf. LSO-AR05027, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2004.

Signature.

(049681.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

SKYLAND PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 50.003.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2004, réf. LSO-AR05347, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(049686.3/677/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

LATIONE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 71.353.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2004, réf. LSO-AR05654, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(049693.3/317/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

IDEOLOGY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 78.336.

—
Le bilan au 31 décembre 2002 et les documents y relatifs, enregistrés à Luxembourg, le 18 juin 2004, réf. LSO-AR05653, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(049696.3/317/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

STERN FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 54, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 53.746.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle des Actionnaires de la société STERN FINANCE S.A. (la «Société») tenue en date du 7 mai 2004 à 9.00 heures au siège social de la société

Quatrième résolution

L'Assemblée prend note de la démission avec effet au 7 mai 2004 de la société GENERAL TRUST COMPANY («G.T.C.»), société civile, comme Commissaire aux Comptes et nomme en ses lieu et place la société civile LuxFiduAudit, avec siège social à L-8319 Olm, 6, rue de l'Égalité. Son mandat prend effet au 7 mai 2004 et viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle 2006 approuvant les comptes au 31 décembre 2005.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

L'Agent domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juin 2004, réf. LSO-AR00280. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049307.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

EUROPEWIDE, EUROPEWIDE LIFE S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2540 Luxembourg, 14, rue Edward Steichen.

R. C. Luxembourg B 92.021.

In the year two thousand and four, on the tenth of June.

Before Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary, residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general shareholders meeting of EUROPEWIDE LIFE S.A., a société anonyme, having its registered office at L-2540 Luxembourg, 14 rue Edward Steichen, Grand Duchy of Luxembourg, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register, under section B, number 92.021, incorporated on 21 February 2003, pursuant to a deed of Maître Frank Baden, notary, residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 3 April 2003, number 363 (hereafter the «Company»). The articles of association have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary on 19 February 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 17 April 2004, number 412.

The meeting was opened at 5.30 p.m. with Mr Jean-Marc Ueberecken, LL.M., residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Mr Frank Stolz-Page, private employee, residing in Mamer.

The meeting elected as scrutineer Ms. Daphné Bajkowski, LL.M., residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. - That the agenda of the meeting is worded as follows:

Agenda:

1. Increase of the share capital from its current value of nine million six hundred and seventy thousand euros (EUR 9,670,000.-) up to twenty-three million one hundred sixty-five thousand euros (EUR 23,165,000.-).

2. Subsequent amendment of Article 5 of the articles of association.

II. - That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain attached to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III. - That the whole corporate capital being present or represented at this meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. - That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

First resolution

The meeting resolved to increase the share capital of the Company from its current value of nine million six hundred and seventy thousand euros (EUR 9,670,000.-) up to twenty-three million one hundred sixty-five thousand euros (EUR 23,165,000.-) through the issue of one hundred thirty-four thousand nine hundred fifty (134,950) new shares, having a par value of one hundred euros (EUR 100.-) each.

All such new shares have been subscribed at a price of one hundred euros (EUR 100.-) each by NGH LUXEMBOURG, S.à r.l., société à responsabilité limitée, having its registered office at L-2540 Luxembourg, 14 rue Edward Steichen, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under Section B, number 68.938.

The subscribed shares have been fully paid up in cash, so that the total amount of thirteen million four hundred ninety-five thousand euros (EUR 13,495,000.-) is at the disposal of the Company, as has been shown to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the previous resolution, the sole member resolved to amend the first paragraph of Article 5 of the articles of association of the Company in order to give it the following wording:

«**Art. 5. Paragraph 1.** The Company's share capital is set at twenty-three million one hundred sixty-five thousand euros (EUR 23,165,000.-), represented by two hundred thirty-one thousand six hundred fifty (231,650) shares with a par value of one hundred euros (EUR 100.-) each.»

There being no further business the meeting is closed.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, this deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, said persons signed together with the notary this deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le dix juin.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EUROPEWIDE LIFE S.A., en abrégé EUROPEWIDE ayant son siège social à L-2540 Luxembourg, 14 rue Edward Steichen, Grand-Duché du Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 92.021, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 février 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 3 avril 2003, numéro 363 (la «Société»). Les statuts de la

société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 19 février 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 17 avril 2004, numéro 412.

L'assemblée est ouverte à 17.30 heures sous la présidence de Maître Jean-Marc Ueberecken, LL.M., demeurant à Luxembourg, qui nomme Monsieur Frank Stolz-Page, demeurant à Mamer, comme secrétaire.

L'assemblée élit Madame Daphné Bajkowski, LL.M., demeurant à Luxembourg, comme scrutatrice.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant de prendre acte:

I. - Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société de neuf millions six cent soixante-dix mille euros (EUR 9.670.000,-) à vingt-trois millions cent soixante-cinq mille euros (EUR 23.165.000,-).

2. Modification subséquente de l'Article 5 des statuts.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée, peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Première résolution

L'assemblée a décidé d'augmenter le capital social de la Société de sa valeur actuelle de neuf millions six cent soixante-dix mille euros (EUR 9.670.000,-) à vingt-trois millions cent soixante-cinq mille euros (EUR 23.165.000,-) par l'émission de cent trente-quatre mille neuf cent cinquante (134.950) nouvelles actions ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Toutes ces nouvelles actions ont été souscrites à un prix de cent euros (EUR 100,-) chacune par NGH LUXEMBOURG, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2540 Luxembourg, 14 rue Edward Steichen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la Section B, numéro 68.938.

Les actions ainsi souscrites ont été entièrement libérées en numéraire, de sorte que le montant total de treize millions quatre cent quatre-vingt-quinze mille euros (EUR 13.495.000,-) est à la disposition de la Société, tel qu'il a été montré au notaire soussigné.

Deuxième résolution

Suite à la précédente résolution, l'associé susmentionné a décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Paragraphe 1.** Le capital social de la Société est fixé à vingt-trois millions cent soixante-cinq mille euros (23.165.000,-), représenté par deux cent trente et un mille six cent cinquante (231.650) actions, ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: J.-M. Ueberecken, F. Stolz-Page, D. Bajkowski, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2004, vol. 143S, fol. 93, case 3.- Reçu 134.950 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2004.

A. Schwachtgen.

(049280.3/230/111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

**EUROPEWIDE, EUROPEWIDE LIFE S.A., Société Anonyme,
(anc. CLARIENT, CLARIENT LIFE INSURANCE S.A.).**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 14, rue Edward Steichen.

R. C. Luxembourg B 92.021.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 718 du 10 juin 2004 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(049281.3/230/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

CLICHY HOLDING S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 32.487.

L'an deux mille quatre, le onze juin.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de CLICHY HOLDING S.A.H., R.C. B N° 32.487, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 1^{er} décembre 1989, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations N° 204 du 20 juin 1990.

Les statuts de la Société ont été modifiés par un acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 9 avril 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 537 du 14 juillet 1999.

La séance est ouverte à quinze heures sous la présidence de Mademoiselle Danièle Maton, employée privée, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Mademoiselle la Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Gregory De Harenne, employé privé, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Emmanuel Lebeau, employé privé, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Madame la Présidente expose ensuite:

I.- Qu'une première assemblée générale extraordinaire de la société s'est tenue le 26 avril 2004 pour délibérer sur le même ordre du jour que celui ci-dessous reproduit. Quatre (4) actions sur deux dix mille cent vingt (2.120) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) étant seulement présentes ou dûment représentées à ladite assemblée, cette assemblée a été ajournée et a décidé de se réunir à nouveau en date de ce jour.

II.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a été dûment convoquée par des annonces parues au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 455 du 30 avril 2004 et N° 522 du 19 mai 2004, ainsi qu'au Quotidien et au Lëtzebuurger Journal du 30 avril 2004 et du 19 mai 2004.

Les numéros justificatifs de ces publications ont été déposés au bureau de l'assemblée.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social à concurrence de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) pour le porter de son montant actuel de cinquante-trois mille euros (EUR 53.000,-) à cent trois mille euros (EUR 103.000,-) par apport en espèces, par la création et l'émission de deux mille (2.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

2. Renonciation au droit préférentiel de souscription.

3. Souscription des actions nouvelles ainsi créées par un actionnaire et libération en espèces.

4. Modification afférente de l'article 5 des statuts.

IV.- Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le bureau de l'assemblée, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

V.- Qu'il résulte de ladite liste de présence que sur les deux mille cent vingt (2.120) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,-) euros (EUR) représentant l'intégralité du capital social de cinquante-trois mille (53.000,-) euros (EUR), quatre (4) actions sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée. Conformément à l'article 67-1 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider, quelle que soit la portion du capital représentée, sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-dessus reproduit.

Après avoir approuvé l'exposé de Mademoiselle la Présidente et après avoir reconnu qu'elle était régulièrement constituée prend, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Le capital social est augmenté à concurrence de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) pour le porter de son montant actuel de cinquante-trois mille euros (EUR 53.000,-) à cent trois mille euros (EUR 103.000,-) par la création et l'émission de deux mille (2.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Les autres actionnaires ayant renoncé à leur droit de souscription préférentiel, toutes ces actions nouvelles ont été souscrites par FINANCIERE DU BENELUX S.A., avec siège social au 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Emmanuel Lebeau, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 24 mai 2004.

Laquelle procuration après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

La souscription des actions nouvelles a été prouvée au notaire instrumentaire par des justificatifs et toutes ces actions nouvelles ont été entièrement libérées en espèces, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 5, alinéa 1^{er} des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à cent trois mille (103.000,-) euros (EUR), représenté par quatre mille cent vingt (4.120) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,-) euros (EUR) chacune entièrement libérées par des apports en espèces.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à quinze heures quinze.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: D. Maton, G. De Harenne, E. Lebeau, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2004, vol. 143S, fol. 93, case 5.– Reçu 500 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2004.

A. Schwachtgen.

(049288.3/230/79) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

CLICHY HOLDING S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 32.487.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 726 du 11 juin 2004 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(049290.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

THIBAUT MANAGEMENT SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

R. C. Luxembourg B 47.852.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2004, réf. LSO-AR05091, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2004.

Signatures.

(049348.3/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

THIBAUT MANAGEMENT SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

R. C. Luxembourg B 47.852.

Conseil d'Administration:

- Claude Beffort, Administrateur, domicilié professionnellement au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg
- Christian Tailleur, Administrateur, domicilié professionnellement au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg
- Audrey Dumont, Administrateur, domicilié professionnellement au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Claude Beffort, Christian Tailleur et Audrey Dumont (les Administrateurs) sont renommés pour une période se terminant lors de l'Assemblée Générale qui approuvera les comptes au 31 décembre 2004.

Commissaire aux Comptes:

- INSINGER TRUST (LUXEMBOURG) S.A., domicilié au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg
- INSINGER TRUST (LUXEMBOURG) S.A. (le Commissaire aux Comptes) est renommée pour une période se terminant lors de l'Assemblée Générale qui approuvera les comptes au 31 décembre 2004.

Comptes Annuels:

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires, tenue au siège social de la Société, en date du 15 juin 2004, a décidé d'approuver les comptes annuels au 31 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2004.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2004, réf. LSO-AR05088. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049345.3/850/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

MILLENIUM CAPITAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 72.321.

L'an deux mille quatre, le vingt et un mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MILLENIUM CAPITAL S.A., avec siège social à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle, constituée suivant acte reçu par-devant le notaire instrumentant en date du 29 octobre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 30 décembre 1999, n° 1012, modifié pour la dernière fois le 12 novembre 2003 par acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 18 décembre 2003, n° 1116 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 72.321.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Maître Philippe Morales, avocat, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Maître Cécile Hestin, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny, Belgique.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital souscrit d'un montant d'un million huit cent quatre-vingt-quatre mille euros (1.884.000,- EUR) afin de le porter de son montant actuel d'un million cent seize mille euros (1.116.000,- EUR) à trois millions (3.000.000,- EUR) d'euros par la création et l'émission de mille huit cent quatre-vingt-quatre (1.884) actions de valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR), les nouvelles actions jouissant des mêmes droits et obligations que les actions existantes.

2. Souscription et libération de l'intégralité des mille huit cent quatre-vingt-quatre (1.884) nouvelles actions émises par PRIMA IMMOBIL FUND S.A, les actionnaires ayant renoncé à leur droit préférentiel de souscription.

3. Modification subséquente de l'article 3 des statuts afin de refléter les décisions prises.

4. Divers.

Délibération

Après délibération, l'Assemblée Générale des actionnaires prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'Assemblée Générale des actionnaires décide d'augmenter le capital social d'un montant d'un million huit cent quatre-vingt-quatre mille euros (1.884.000,- EUR) afin de le porter de son montant actuel d'un million cent seize mille euros (1.116.000,- EUR) à trois millions (3.000.000,- EUR) d'euros par la création et l'émission de mille huit cent quatre-vingt-quatre (1.884) actions de valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR), les nouvelles actions jouissant des mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale des actionnaires, après avoir constaté que les actionnaires ont renoncé à leur droit préférentiel de souscription, décide d'admettre à la souscription de l'intégralité des mille huit cent quatre-vingt-quatre (1.884) nouvelles actions émises la société PRIMA IMMOBIL FUND S.A. avec siège social à Belize.

L'augmentation de capital est entièrement souscrite et libérée par un apport en nature consistant en la conversion définitive et irrévocable en capital d'une créance certaine, liquide et exigible d'un montant d'un million huit cent quatre-vingt-quatre mille euros (1.884.000,- EUR) que PRIMA IMMOBIL FUND S.A. détient sur la société.

Conformément aux prescriptions des articles 26-1 et 32-1 (5) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, cet apport a fait l'objet d'un rapport établi par Monsieur Jean-Marie Boden, réviseur d'entreprises, résidant à Luxembourg, en date du 17 mai 2004, dont les conclusions ont la teneur suivante:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.»

Troisième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'Assemblée Générale des actionnaires décide de modifier l'alinéa premier de l'article 3 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3. Alinéa 1^{er}.** Le capital souscrit est fixé à trois millions d'euros (3.000.000,- EUR) représenté par trois mille (3.000) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune, entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués approximativement à trois mille cinq cents euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: H. Janssen, P. Morales, C. Hestin, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2004, vol. 143S, fol. 74, case 6.– Reçu 18.840 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2004.

J. Elvinger.

(049446.3/211/74) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

CARIAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 49.563.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2004, réf. LSO-AR05125, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

(048899.3/024/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

**AVISIA PROPLETE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. ACTICLEAN).**

Siège social: L-8055 Bertrange, 132, rue de Dippach.

R. C. Luxembourg B 41.127.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 16 juin 2004, réf. LSO-AR04562, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AVISIA PROPLETE, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(048867.3/514/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

ALPHA CHARTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 42, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 67.619.

La rectification du bilan au 31 décembre 2000, enregistrée à Luxembourg, le 17 mai 2004, réf. LSO-AQ03548, a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(049467.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

ALPHA CHARTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 42, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 67.619.

La rectification du bilan au 31 décembre 2001, enregistrée à Luxembourg, le 17 mai 2004, réf. LSO-AQ03547, a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(049466.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

SBS BROADCASTING S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 31.996.

In the year two thousand and four, on the second of June.

Before us, Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mr Alexandre Gobert, Maître en droit, residing in Luxembourg, acting as the representative of the board of directors of SBS BROADCASTING S.A., having its registered office at L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, pursuant to the resolutions of the board of directors dated 21 September 2001 and of a power of substitution dated 2 June 2004.

The power of substitution, initialled *ne varietur* by the appearing party and the notary, is attached to the deed of the undersigned notary.

The appearing party, acting in said capacity, has required the undersigned notary to state his declarations as follows:

1) SBS BROADCASTING S.A. has been incorporated pursuant to a notarial deed on 24 October 1989, published in the *Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations*, number 88 of 20 March 1990. The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a notarial deed on 20 February 2004, published in the *Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations*, number 504 of 13 May 2004.

2) The subscribed capital is set at sixty-three million nine hundred and eighty-six thousand six hundred and fifty-four euro (EUR 63,986,654.-) represented by thirty-one million nine hundred and ninety-three thousand three hundred and twenty-seven (31,993,327) shares of a par value of two euro (EUR 2.-) per share, which have been entirely paid in.

3) Pursuant to article five of the articles of incorporation, the authorised capital is fixed at one hundred and fifty million euro (EUR 150,000,000.-) consisting of seventy-five million (75,000,000) shares, each having a par value of two euro (EUR 2.-) per share.

The board of directors is authorised generally to issue shares and to grant options to subscribe for shares, to such persons and on such terms as it shall see fit and specifically to proceed to such issue without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares issued.

4) Pursuant to the resolutions of the board of directors dated 21 September 2001, the board of directors has authorised Mr Guy Harles, on behalf and in the name of the board of directors, to appear before the notary, to acknowledge the exercise of the options and to consequently amend the articles of incorporation of the said company.

The company has received a subscription form dated 2 June 2004 in order to subscribe nine thousand and fifty (9,050) shares. As a consequence, the capital is increased by an amount of eighteen thousand and one hundred euro (EUR 18,100.-) and raised from its present amount up to sixty-four million four thousand seven hundred and fifty-four euro (EUR 64,004,754.-) by the issue of nine thousand and fifty (9,050) shares, each having a par value of two euro (EUR 2.-).

In accordance with Article 5 of the articles of incorporation, the preferential right of the existing shareholders to subscribe for the shares is suppressed.

The nine thousand and fifty (9,050) new shares have been subscribed by SBS SERVICES B.V., having its registered office at Rietland Park 353, 1019EM Amsterdam, The Netherlands, for a price of two euro (EUR 2.-) per share.

The justifying application form has been produced to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

All these shares have been paid up in cash by the subscriber so that the total sum of eighteen thousand and one hundred euro (EUR 18,100.-) is at the disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary.

As a consequence of such increase of capital, article five of the articles of incorporation is amended and now reads as follows:

Art. 5. «The subscribed capital is set at sixty-four million four thousand seven hundred and fifty-four euro (EUR 64,004,754.-) represented by thirty-two million two thousand three hundred and seventy-seven (32,002,377) shares of a par value of two euro (EUR 2.-) per share, which have been entirely paid in.

The authorised capital is set at one hundred and fifty million euro (EUR 150,000,000.-) consisting of seventy-five million (75,000,000) shares, each having a par value of two euro (EUR 2.-) per share.

During the period of five years from the date of the minutes of the Extraordinary General Meeting of 5 December 2003, the directors be and are hereby authorised to issue shares and to grant options to subscribe for shares, to such persons and on such terms as they shall see fit and specifically to proceed to such issue without reserving for the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares issued.

The subscribed and the authorised capital of the corporation may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at one thousand five hundred euro.

Whereof the present deed was drawn up in Senningerberg, at the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

After reading and interpretation to the appearer, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said appearer signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quatre, le deux juin.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Alexandre Gobert, Maître en droit, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial au nom et pour compte du Conseil d'Administration de la société SBS BROADCASTING S.A., ayant son siège social à L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, en vertu de résolutions du Conseil d'Administration en date du 21 septembre 2001 et d'un pouvoir de substitution du 2 juin 2004.

Le pouvoir de substitution signé ne varietur par le comparant et le notaire est annexé à l'acte du notaire soussigné.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

1) SBS BROADCASTING S.A. a été constituée suivant acte notarié en date du 24 octobre 1989, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 88 du 20 mars 1990. Les statuts en ont été modifiés en dernier lieu suivant un acte notarié en date 20 février 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 504 du 13 mai 2004.

2) Le capital souscrit de la société est fixé à soixante-trois millions neuf cent quatre-vingt-six mille six cent cinquante-quatre euros (EUR 63.986.654,-) représenté par trente et un millions neuf cent quatre-vingt-treize mille trois cent vingt-sept (31.993.327) actions, d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune.

3) Conformément à l'article cinq des statuts, le capital autorisé est fixé à cent cinquante millions d'euros (EUR 150.000.000,-) représenté par soixante-quinze millions (75.000.000) d'actions, chaque action ayant une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-).

Le Conseil d'Administration est généralement autorisé à émettre des actions et à consentir des options pour souscrire aux actions de la société, aux personnes et aux conditions que le conseil d'administration déterminera et plus spécialement de procéder à une telle émission sans réserver aux anciens actionnaires un droit préférentiel de souscription pour les actions à émettre.

4) Il résulte de la décision du conseil d'administration du 21 septembre 2001 que le conseil d'administration a autorisé Monsieur Guy Harles, à comparaître, au nom et pour le compte du conseil d'administration, devant le notaire, pour constater l'exercice des options et pour modifier, consécutivement, les statuts de la société.

La société a reçu en date du 2 juin 2004 une demande de souscription en vue de souscrire neuf mille cinquante (9.050) actions. Par conséquent, le capital souscrit est augmenté pour un montant de dix-huit mille cent euros (EUR 18.100,-) de son montant actuel jusqu'à soixante-quatre millions quatre mille sept cent cinquante-quatre euros (EUR 64.004.754) par l'émission de neuf mille cinquante (9.050) actions, chacune ayant une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-).

Conformément à l'article 5 des statuts, le droit de souscription préférentiel des anciens actionnaires a été supprimé.

Les neuf mille cinquante (9.050) actions nouvelles ont été souscrites par SBS SERVICES B.V., ayant son siège social à Rietlandpark 353, 1019EM Amsterdam, Pays-Bas, pour un prix de deux euros (EUR 2,-) par action.

Les documents justificatifs de la souscription ont été présentés au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Toutes ces actions ont été libérées en numéraire, de sorte que la somme totale dix-huit mille cent euros (EUR 18.100,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 5. «Le capital souscrit de la société est fixé à soixante-quatre millions quatre mille sept cent cinquante-quatre euros (EUR 64.004.754,-) représenté par trente-deux millions deux mille trois cent soixante-dix-sept (32.002.377) actions, d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune.

Le capital autorisé est fixé à cent cinquante millions d'euros (EUR 150.000.000,-) représenté par soixante-quinze millions (75.000.000) d'actions, chaque action ayant une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune.

Pendant une période de cinq ans à partir de la date du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 5 décembre 2003, le Conseil d'Administration est généralement autorisé à émettre des actions et à consentir des options pour souscrire aux actions de la société, aux personnes et aux conditions que le conseil d'administration déterminera et plus spécialement de procéder à une telle émission sans réserver aux anciens actionnaires un droit préférentiel de souscription pour les actions à émettre.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions.»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de mille cinq cents euros.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Gobert, P. Bettingen.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 3 juin 2004, vol. 885, fol. 61, case 6. – Reçu 181 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 juin 2004.

J.-J. Wagner.

(049392.3/239/134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

SBS BROADCASTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 31.996.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 18 juin 2004.

J.-J. Wagner.

(049393.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

RAIL AMERICA LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 87.674.

In the year two thousand four, on the twenty-eighth of May.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of RAIL AMERICA LUXEMBOURG, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée» (limited liability company), having its registered office at L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare, trade register Luxembourg section B number 87.674, incorporated by deed dated on 23rd March 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1216 of 17th August 2002, and whose Articles of Association never have been amended.

The meeting is presided by Mr Tom Felgen, attorney at law at L-1611 Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Miss Rachel Uhl, jurist at L-1450 Luxembourg

The meeting elects as scrutineer Mr Patrick Van Hees, jurist at L-1450 Luxembourg

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 1,250 (thousand two hundred fifty) shares of EUR 10.- (ten euros) each, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Cancellation of the par value of the shares.

2.- Increase of the corporate capital by an amount of 1,907,218 so as to raise it from its current amount of EUR 12,500.- to EUR 1,919,718.- by the issue of 526 (five hundred and twenty-six) new shares without par value.

3.- Agreement of subscription, intervention of the subscribers and payment of all the new shares by a contribution in kind consisting of a waiver of an unquestioned claim due for immediate payment, existing against RAIL AMERICA LUXEMBOURG, S.à r.l.

4.- Acceptance by the board of managers of RAIL AMERICA LUXEMBOURG, S.à r.l.

5.- Amendment of article eight of the articles of Incorporation in order to reflect such action.

After approval of the foregoing, it is unanimously decided what follows:

First resolution

It is decided to cancel the designation of par value of the shares.

Second resolution

It is decided to increase the issued share capital by EUR 1,907,218.- so as to raise it from its current amount of EUR 12,500.- to EUR 1,919,718.- by the issue of 526 (five hundred and twenty-six) new shares without par value, to be subscribed and fully paid up by waiver of an unquestioned claim due for immediate payment, existing against RAIL AMERICA LUXEMBOURG, S.à r.l.

It is decided to accept as follows the subscription of the new shares:

<i>Subscribers</i>	<i>Shares</i>	<i>Allocation to Capital</i>
RAIL LINE HOLDINGS #1, Inc, Delaware (USA)	263	953,609 EUR
RAIL LINE HOLDINGS #2, Inc, Delaware (USA)	263	953,609 EUR
Total:	526	1,907,218 EUR

Intervention - Subscription - Payment

Furthermore intervenes the aforementioned RAIL LINE HOLDINGS #1, Inc. and RAIL LINE HOLDINGS #2, Inc., here represented by Tom Felgen, aforementioned, by virtue of the aforementioned proxies;

which declared to subscribe the 526 (five hundred and twenty-six) new shares and to pay them up by irrevocable waiver of their claims against RAIL AMERICA LUXEMBOURG, S.à r.l., the claims being waived up to EUR 1,907,218.-.

The evidence of existence, of the amount of such claims and of the renunciation by the subscribers has been given to the undersigned notary by:

- * The copy of two demand promissory notes;
- * The copy of two assignment agreements;
- * The minutes of a meeting held by the board of managers of RAIL AMERICA LUXEMBOURG, S.à r.l. stating the contribution existence and its fair value.

Board of Manager's intervention

Thereupon intervenes the board of managers of RAIL AMERICA LUXEMBOURG, S.à r.l., here represented by Tom Felgen by virtue of a proxy which will remain here annexed.

Acknowledging having been beforehand informed of the extent of their responsibility, legally engaged as manager of the company by reason of the here above described contribution in kind, they expressly agree with the description of the contribution in kind, with its valuation and confirms the validity of the subscription and payment, on presentation of a statement of contribution's value which will remain here annexed.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, it is decided to amend the article eight of the Articles of Incorporation to read as follows:

Art. 8. The Company's capital is set at EUR 1,919,718, represented by 1,776 (one thousand seven hundred and seventy-six) shares without designation of par value.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 21,500.-.

The contribution being realized in kind, the appearing person declares that a sufficient consideration for payment of notarial fees has already been given and that their payment shall be effected at first request of the undersigned notary.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille quatre, le vingt-huit mai.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée RAIL AMERICA LUXEMBOURG, S.à r.l., ayant son siège social à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare, inscrite au registre de commerce section B n° 87674, constituée par acte du 23 mars 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1216 du 17 août 2002, et dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

L'assemblée est présidée par Maître Tom Felgen, avocat à L-1611 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Rachel Uhl, juriste à L-1450 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrick Van Hees, juriste à L-1450 Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 1.250 (mille deux cent cinquante) parts de EUR 10,- (dix euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Suppression de la désignation de valeur nominale des parts sociales.
- 2.- Augmentation du capital social souscrit à concurrence de EUR 1.907.218,- (un million neuf cent sept mille deux cent dix-huit euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) à EUR 1.919.718,- (un million neuf cent dix-neuf mille sept cent dix-huit euros), par l'émission de 526 (cinq cent vingt-six) parts sociales nouvelles sans désignation de valeur nominale.

3.- Agrément de la souscription, intervention du souscripteur et libération intégralement par renonciation à due concurrence à une créance certaine, liquide et exigible, existant à charge de la société RAIL AMERICA LUXEMBOURG, S.à r.l.

4.- Acceptation du conseil de gérance.

5.- Modification des statuts.

Après approbation de ce qui précède, il est décidé ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de EUR 1.907.218,- (un million neuf cent sept mille deux cent dix-huit euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) à EUR 1.919.718,- (un million neuf cent dix-neuf mille sept cent dix-huit euros), par l'émission de 526 (cinq cent vingt-six) parts sociales nouvelles sans désignation de valeur nominale, à souscrire et à libérer intégralement par renonciation à due concurrence à une créance certaine, liquide et exigible, existant à charge de la société RAIL AMERICA LUXEMBOURG, S.à r.l.

Deuxième résolution

Il est décidé d'accepter comme il suit la souscription des parts sociales nouvelles:

<i>Souscripteurs</i>	<i>Parts</i>	<i>Libération</i>
RAIL LINE HOLDINGS #1, Inc, Delaware (USA)	263	953.609 EUR
RAIL LINE HOLDINGS #2, Inc, Delaware (USA)	263	953.609 EUR
Total:	526	1.907.218 EUR

Intervention - Souscription - Libération

Interviennent ensuite aux présentes RAIL LINE HOLDINGS #1, Inc, et RAIL LINE HOLDINGS #2, Inc, ici représentés par Tom Felgen, prénommé, en vertu des procurations dont mention ci-avant;

lesquels, par son représentant susnommé, ont déclaré souscrire les 526 (cinq cent vingt-six) parts sociales nouvelles et les libérer intégralement par renonciation définitive et irrévocable à une créance certaine, liquide et exigible, existant à leur profit et à charge de la société RAIL AMERICA LUXEMBOURG, S.à r.l., prédésignée, et en annulation de cette même créance à concurrence de EUR 1.907.218,- (un million neuf cent sept mille deux cent dix-huit euros).

La justification de l'existence, du montant de la dite créance et de la renonciation a été rapportée au notaire instrumentant par la production de:

* La copie de deux «demand promissory notes»;

* La copie de deux «assignment agreements»;

* Le procès-verbal d'une réunion du conseil de gérance de RAIL AMERICA LUXEMBOURG, S.à r.l. établissant l'existence de l'apport et sa valeur réelle.

Intervention du gérant

Est alors intervenu le conseil de gérance de la société RAIL AMERICA LUXEMBOURG, S.à r.l., ici représentée par Tom Felgen, prénommé, en vertu d'une procuration qui restera ci-annexée.

Reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de sa responsabilité, légalement engagé en sa qualité de gérant de la société à raison de l'apport en nature ci-avant décrit, le conseil de gérance marque expressément son accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation, et confirme la validité des souscription et libération, sur présentation d'une déclaration de valeur d'apport qui restera ci-annexée.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article six des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 1.919.718,- (un million neuf cent dix-neuf mille sept cent dix-huit euros), divisé en 1.776 (mille sept cent soixante-seize) parts sociales sans désignation de valeur nominale.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de 21.500,- euros.

L'apport étant effectué en nature, le comparant déclare qu'une provision suffisante au paiement des frais susmentionnés a d'ores et déjà été constituée et que le paiement des frais effectifs aura lieu à première demande du notaire instrumentant.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: T. Felgen, R. Uhl, P. Van Hees, J. Elvinger

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2004, vol. 143S, fol. 82, case 7. – Reçu 19.072,18 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2004.

J. Elvinger.

(049445.3/211/168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

MIDI INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 68.990.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2004, réf. LSO-AR04608, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2004.

Signature.

(049735.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

MIDI INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 68.990.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2004, réf. LSO-AR04609, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2004.

Signature.

(049737.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

MIDI INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 68.990.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2004, réf. LSO-AR04611, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2004.

Signature.

(049739.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

MICOL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 90.114.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatre, le onze juin.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Maurizio Fare, demeurant au 4, Rà Curta à Montagnola, Suisse, ici représenté par Monsieur Marc Koeune, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Lugano, le 23 février 2004.

Laquelle procuration, après avoir été signée par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant a, par son mandataire, prié le notaire d'acter que:

- La société anonyme MICOL S.A., R. C. B. numéro 90.114, fut constituée par acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 2 décembre 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 18 du 8 janvier 2003.

- La société a actuellement un capital de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) représenté par cinquante (50) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, entièrement libérées.

- La comparante s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la société MICOL S.A.

- Par la présente la comparante en tant qu'actionnaire unique prononce la dissolution de la société MICOL S.A. avec effet immédiat.

- La comparante en sa qualité de liquidateur de la société MICOL S.A. déclare que l'activité de la société a cessé, que le passif connu de ladite société a été payé ou provisionné.

- L'actionnaire unique s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

- la comparante reconnaît avoir pris connaissance et approuvé une situation comptable au 19 février 2004.

- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour.

- le mandant donne tous pouvoirs à FIDUCENTER S.A. pour procéder au dépôt desdits comptes annuels et des déclarations fiscales y afférentes.

- les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans auprès de la société FIDUCENTER S.A., 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

- Sur ce, le mandataire du comparant a présenté au notaire deux certificats d'actions toutes au porteur qui ont été immédiatement lacérés.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société MICOL S.A.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Koeune, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2004, vol. 143S, fol. 93, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2004.

A. Schwachtgen.

(049282.3/230/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

MICOL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 90.114.

Les comptes de clôture au 19 février 2004, enregistrés à Luxembourg, le 18 juin 2004, réf. LSO-AR05474, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2004.

A. Schwachtgen.

(049283.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

LUXEMBOURG SHIPPING SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R. C. Luxembourg B 36.715.

Le bilan au 31 décembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 18 juin 2004, réf. LSO-AR05578, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXEMBOURG SHIPPING SERVICES S.A.

Le Conseil d'Administration

Signature

(049801.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

LUXEMBOURG SHIPPING SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R. C. Luxembourg B 36.715.

Le bilan au 31 décembre 2002, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 18 juin 2004, réf. LSO-AR05581, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXEMBOURG SHIPPING SERVICES S.A.

Le Conseil d'Administration

Signature

(049800.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

KAMEA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 95.359.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2004, réf. LSO-AR05171, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2004.

Signature.

(049268.3/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

EHELLES ANDRE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4970 Dippach-Gare, 26, route des Trois Cantons.
R. C. Luxembourg B 74.055.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 16 juin 2004, réf. LSO-AR04566, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EHELLES ANDRE, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(048873.3/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

VIASYSTEMS LUXEMBOURG II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 75.688.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2004, réf. LSO-AR05103, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2004.

VIASYSTEMS LUXEMBOURG II, S.à r.l.

Signature / Signature

Gérant / Gérant

(049275.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

VIASYSTEMS LUXEMBOURG II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 75.688.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2004, réf. LSO-AR05104, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2004.

VIASYSTEMS LUXEMBOURG II, S.à r.l.

Signature / Signature

Gérant / Gérant

(049274.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

HADEMAR HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 77.719.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire
tenue le mardi 13 avril 2004 à 12.00 heures à Luxembourg*

Résolution

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale Statutaire décide à l'unanimité de renouveler le mandat d'Administrateur de MM. Jean Quintus et Koen Lozie ainsi que celui de COSAFIN S.A. pour une période venant à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire qui approuvera les comptes au 31 décembre 2004.

L'Assemblée Générale Statutaire décide à l'unanimité de renouveler V.O. CONSULTING LUX. S.A. au poste de Commissaire aux Comptes pour une période venant à échéance à l'Assemblée Statutaire qui approuvera les comptes de l'exercice clôturant au 31 décembre 2004.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2004, réf. LSO-AR05533. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049618.3/1172/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

GLACIER LUXEMBOURG ONE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 101.087.

Il résulte d'un transfert de parts sociales signé en date du 21 mai 2004 que les cinq cents (500) parts sociales de la Société détenues par AIM SERVICES, S.à r.l., ayant son siège social à 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, ont été transférées à GLACIER PARTNERS, L.P., une société constituée et régie selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à P.O. Box 309, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman.

Depuis ce transfert de parts sociales, la société GLACIER, L.P. est l'associé unique de la Société.

Total: cinq cents (500) parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2004.

GLACIER LUXEMBOURG ONE, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2004, réf. LSO-AR02040. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049703.3/250/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

GLACIER LUXEMBOURG ONE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 101.087.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 21 mai 2004

L'associé unique décide:

- d'accepter la démission et de donner décharge à AIM SERVICES, S.à r.l., ayant son siège social à 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, pour l'exécution de son mandat en tant que membre du conseil de gérance de la Société pour la période du 18 mai 2004 au 21 mai 2004;

- de nommer les personnes suivantes:

- Dr. Matthias Calice, Investment Professional, né le 18 février 1969 à Vienne, Autriche, demeurant à 405 Fulham Road, Londres SW10 9TU, Royaume-Uni;

- Monsieur Kenneth Lohsen, Comptable, né le 17 décembre 1958 à Freeport, New York, Etats-Unis d'Amérique, demeurant à 61 Arbor Field Way, Lake Grove, New York 11755, Etats-Unis d'Amérique,

en tant que nouveaux membres du conseil de gérance de la Société avec effet immédiat pour une durée indéterminée. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2004.

GLACIER LUXEMBOURG ONE, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2004, réf. LSO-AR02045. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049708.3/250/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

ASTREA HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 58.712.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue
le 18 mars 2004 à 15.00 heures à Luxembourg*

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes vient à échéance à la présente assemblée.

L'Assemblée décide de renouveler le mandat des Administrateurs sortants, Messieurs Koen Lozie et Jean Quintus et de COSAFIN S.A.

L'Assemblée décide également de renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes, Monsieur Noël Didier.

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire approuvant les comptes au 31 décembre 2004.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2004, réf. LSO-AR02858. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049612.3/1172/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

TAKAFOL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1525 Luxembourg, 3, rue Alexandre Fleming.
R. C. Luxembourg B 20.046.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2004, réf. LSO-AR04798, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2004.

Par mandat

L. Dupong

(049724.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

TAKAFOL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1525 Luxembourg, 3, rue Alexandre Fleming.
R. C. Luxembourg B 20.046.

Conseil d'administration

L'assemblée générale annuelle des actionnaires du 10 juin 2004 a réélu administrateurs pour la durée d'une année et jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de 2005:

- 1) M. Khalid Abdulla-Janahi, Président du Conseil d'Administration, demeurant à CH-1206 Genève, 3A Avenue Eugène-Pittard,
- 2) M. Graham Walker, Administrateur, demeurant à CH-1234 Vessy, 18, Chemin d'Orjobet,
- 3) M. Ahmed Raçi Özen, Administrateur, demeurant à L-8020 Strassen, 16, rue de la Liberté.
- 4) Dr. Osama Mohamed Ali, Administrateur et Secrétaire, demeurant à CH-1295 Tannay, 10 Chemin de la Fin-Des-sou.

Réviseur d'Entreprise

La même assemblée générale annuelle des actionnaires a élu réviseur d'entreprise pour la durée d'une année et jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de 2005: KPMG, représentée par Madame Corinne Nicolet et Monsieur Emmanuel Dollé, 31, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Continuation des activités de la société

Ayant été informée par le conseil d'administration de la perte de plus de la moitié du capital social au 31 décembre 2003, l'assemblée générale des actionnaires a en date du 10 juin 2004 décidé à l'unanimité des voix des actionnaires que la société continuera ses activités.

Luxembourg, le 14 juin 2004.

Pour TAKAFOL S.A.

Par mandat

L. Dupong

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2004, réf. LSO-AR04795. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049730.3/000/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

DECOFILS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 80.473.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire tenue le 3 mai 2004 à Luxembourg

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale Statutaire décide à l'unanimité de renouveler le mandat de M. Jean Quintus, M. Koen Lozie et COSAFIN S.A. aux postes d'administrateur.

L'Assemblée décide de renouveler le mandat de M. Pierre Schill, 18A, boulevard de la Foire, Luxembourg en tant que Commissaire aux Comptes.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2004.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2004, réf. LSO-AR05531. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049616.3/1172/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

NEMIAN LIFE & PENSIONS S.A., Société Anonyme,
(anc. THE HARTFORD LUXEMBOURG S.A.).
Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff, Aerogolf Center.
R. C. Luxembourg B 55.637.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2004, réf. LSO-AR04804, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2004.

Par mandat

L. Dupong

(049720.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

NEMIAN LIFE & PENSIONS S.A., Société Anonyme,
(anc. THE HARTFORD LUXEMBOURG S.A.).
Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff, Aerogolf Center.
R. C. Luxembourg B 55.637.

Il résulte d'une réunion du conseil d'administration qui s'est tenue le 21 avril 2004 que suite à un appel de fonds de 2.500.000,- EUR, suivi d'effet, le capital social de 25.894.676,- EUR se trouve libéré à concurrence de 20.894.676,- EUR.

Luxembourg, le 15 juin 2004.

Pour NEMIAN LIFE & PENSIONS S.A.

Par mandat

L. Dupong

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2004, réf. LSO-AR04802. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049718.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

SYNTHON LUXEMBOURG HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 13, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 85.834.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2004, réf. LSO-AR05106, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2004.

Pour SYNTHON LUXEMBOURG HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

(049273.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

COMPAGNIE FINANCIERE TALER S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 72.892.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire
qui s'est tenue le 13 avril 2004 à 15.00 heures à Luxembourg*

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler les mandats de MM. Jurgen Couvreur, Marc Corluy, Robert Cuyppers, Albert Barroo, Dirk Eelbode et Filip Sabbe, Administrateurs et de M. Pierre Schill, Commissaire aux Comptes sortants pour une période qui viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2004.

Pour copie conforme

Signature / Signature / Signature

Administrateur / Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2004, réf. LSO-AR05539. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049629.3/1172/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

VICTORIA MANAGEMENT SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

R. C. Luxembourg B 47.765.

Conseil d'Administration:

- Claude Beffort, Administrateur, domicilié professionnellement au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg
 - Christian Tailleur, Administrateur, domicilié professionnellement au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg
 - Audrey Dumont, Administrateur, domicilié professionnellement au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.
- Claude Beffort, Christian Tailleur et Audrey Dumont (les Administrateurs) sont renommés pour une période se terminant lors de l'Assemblée Générale qui approuvera les comptes au 31 décembre 2004.

Commissaire aux Comptes:

- INSINGER TRUST (LUXEMBOURG) S.A., domiciliée au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg
- INSINGER TRUST (LUXEMBOURG) S.A. (le Commissaire aux Comptes) est renommée pour une période se terminant lors de l'Assemblée Générale qui approuvera les comptes au 31 décembre 2004.

Comptes Annuels:

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires, tenue au siège social de la Société, en date du 15 juin 2004, a décidé d'approuver les comptes annuels au 31 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2004.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2004, réf. LSO-AR05083. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049341.3/850/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

4 ADVICE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8063 Bertrange, 43, rue Batty Weber.

R. C. Luxembourg B 92.716.

Cession de parts sociales

Madame Els Wouters, née le 3 novembre 1959 à NL-Veere demeurant à L-8077 Bertrange, 15, rue de Luxembourg, cède:

- à Monsieur Claude Schmit, né le 8 mars 1947 à Luxembourg, demeurant à L-6745 Grevenmacher, 12, Kuschegässel, 1 (une) part sociale qu'elle détient dans la société 4 ADVICE, S.à r.l., inscrite au Registre de commerce section B sous le numéro 92.716, avec siège social à L-8063 Bertrange, 43, rue Batty Weber.

- à Monsieur Marcel Recking, né le 5 septembre 1951 à Luxembourg, demeurant à L-8063 Bertrange, 3, rue Batty Weber, 49 (quarante-neuf) parts sociales qu'elle détient dans la société 4 ADVICE, S.à r.l., inscrite au Registre de commerce section B sous le numéro 92.716, avec siège social à L-8063 Bertrange, 43, rue Batty Weber.

La présente vaut quittance et acceptation du prix convenu entre parties.

Suite aux cessions, les parts sociales seront dorénavant réparties comme suit:

Monsieur Marcel Recking demeurant à L-8063 Bertrange, 4, rue Batty Weber	99 parts sociales
Monsieur Claude Schmit, demeurant à L-6745 Grevenmacher, 12, Kuschegässel.	1 part sociale
Total	100 parts sociales

Le 28 avril 2004.

Pour extrait conforme

4 ADVICE, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2004, réf. LSO-AR01695. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049335.3/1051/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

DDM LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 36.612.

Le bilan au 30 avril 2004, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2004, réf. LSO-AR05167, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(049269.3/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

MATPRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 54, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 66.264.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société MATPRE S.A. (la «Société»), convoquée extraordinairement pour le 7 juin 2004 à 11.00 heures au siège social de la société

L'Assemblée constate que tous les administrateurs, Monsieur R. Didier Mc Gaw et Mesdames Pascale Nepper et Mari-Josée Jähne, ainsi que le commissaire aux comptes GENERAL TRUST COMPANY (G.T.C.) ont démissionné avec effet au 7 juin 2004 des fonctions respectives qu'ils assumaient au sein de la Société, de sorte que celle-ci se trouve démunie d'organes de gestion et dans l'impossibilité de continuer ses activités.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

L'Agent Domiciliaire

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2004, réf. LSO-AR03456. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049318.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

HEALTH CARE INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 54, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 41.845.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des actionnaires de la société HEALTH CARE INVESTMENTS HOLDING S.A. (la «Société») tenue le 26 mars 2004 à 10.00 heures au siège social de la société

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide de réélire les administrateurs et le commissaire aux comptes actuellement en fonction pour une nouvelle période de six ans. Leur mandat prendra fin le 26 mars 2010.

A l'issue de l'Assemblée, le Conseil d'Administration se compose des Administrateurs suivants:

- C.E.O., S.à r.l., R.C. Luxembourg n° B 59.334, avec siège social à 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg,
- EXECUTIVE MANAGEMENT, S.à r.l., R.C. Luxembourg n° B 59.339, avec siège social à 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg,
- ERMESINDE MANAGEMENT, S.à r.l., R.C. Luxembourg n° B 59.338, avec siège social à 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

Le Commissaire aux Comptes est:

- CRC CABINET DE REVISION & CONSEIL S.A., numéro d'immatriculation suisse CH-660-1244998-6 Genève, avec siège social à CH-12111 Genève, 3-6, place des Eaux Vives.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

L'Agent Domiciliaire

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2004, réf. LSO-AQ01364. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049310.3/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

HORIZON HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 9.803.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 11 juin 2004

L'Assemblée renouvelle pour une année le mandat du Commissaire sortant, MONTBRUN REVISION et des Administrateurs Mme Nathalie Collard, M. Eric Berg, et M. Yvan Juchem.

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2004.

Pour copie conforme

E. Berg / Y. Juchem

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2004, réf. LSO-AR05535. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049620.3/1172/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

GH TE, GH TX ET PANFORD INVESTMENTS, S.e.n.c., Société en nom collectif.

Enseigne commerciale: GLOBAL HOSPITALITY, S.e.n.c.

Capital social: EUR 500,-.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 99.165.

—
EXTRAIT

Par acte sous seing privé du 9 mars 2004, les associés de GH TE, GH TX ET PANFORD INVESTMENTS, S.e.n.c., une société en nom collectif de droit luxembourgeois ayant son siège social au 49, boulevard Royal à L-2449 Luxembourg (la Société) ont modifié les termes de l'acte de constitution de la Société daté du 19 février 2004 de la manière suivante:

- la Société conduira ses affaires sous l'enseigne commerciale GLOBAL HOSPITALITY, S.e.n.c.;
- la Société a pour objet social la réalisation et l'accomplissement de toutes les actions ou activités légales pour lesquelles une société en nom collectif peut être constituée selon le droit luxembourgeois incluant l'acquisition, la propriété, la gestion, le maintien et l'aliénation de biens immobiliers et de toutes les mesures nécessaires, appropriées ou accessoires à cette fin;
- le conseil de gérance de la société et composé de 3 membres suivants:
Christophe Gammal,
Thomas W. Blumenthal, et
Michel van Krimpen; et
- la société est constituée pour un terme expirant le 9 mars 2019.

Pour extrait et publication

GH TE, GH TX ET PANFORD INVESTMENTS, S.e.n.c.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2004, réf. LSO-AR05663. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049454.3/253/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

WHY NOT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 75.796.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue le 23 avril 2004 à Luxembourg

Résolutions

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.
- L'Assemblée décide, à l'unanimité, de renouveler les mandats d'Administrateur de M. Jean Quintus, M. Pierre Schill et COSAFIN S.A. Les mandats des Administrateurs viendront à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes clôturés au 31 décembre 2004.
- L'Assemblée Générale Statutaire décide à l'unanimité de nommer FIDUCIAIRE GLACIS, S.à r.l., au poste de Commissaire aux Comptes pour une période venant à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clôturant au 31 décembre 2004.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2004, réf. LSO-AR05538. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049623.3/1172/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.
